



**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION
PROCÈS-VERBAL**

146^e séance tenue le 15 janvier 2018 à 16 h 30

Maison du citoyen, salle des Comités, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller – District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
Cédric Tessier, vice-président – Conseiller – District de Hull-Wright (n° 8)
Mike Duggan, membre – Conseiller – District de Deschênes (n° 3)

Secrétaire

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

Ressources internes

M. Marc Chicoine, directeur adjoint – Services de proximité et programme
M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire

Observateurs

M. Jean-François LeBlanc – Conseiller – District du Lac-Beauchamp (n° 15)

ABSENCES :

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Ouverture

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 43.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017
4. Signature du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017
6. Date de la prochaine séance (12 février 2018)
7. Période de questions des citoyennes et citoyens

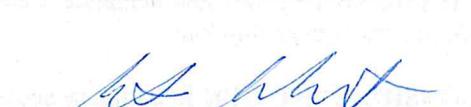
8. Démolir trois bâtiments industriels – 3, rue Eddy
9. Démolir un bâtiment résidentiel – 15, rue des Braves-du-Coin

10. Varia
11. Levée de la séance

DISTRIBUTION :

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENT


SÉCRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017

Le procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017

Le procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la 145^e séance tenue le 27 novembre 2017

La demande d'appel de la décision du CDD, concernant la demande de démolition du bâtiment au 221, rue Saint-Rédempteur, sera entendue lors d'une séance spéciale du conseil municipal le 30 janvier prochain.

6. Date de la prochaine assemblée

On souligne que la prochaine assemblée aura lieu le 12 février 2018.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Personne ne s'est présenté à la période de questions des citoyennes et citoyens.

8. Démolir trois bâtiments industriels – 3, rue Eddy – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

D-CDD-2018-01-15 / 1

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite démolir les bâtiments numéro 75, 77 et 78 situés au 3, rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments faisant l'objet de cette demande de démolition ne sont pas d'intérêt patrimonial et qu'ils ne figurent pas dans l'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation :

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve la démolition des bâtiments numéro 75, 77 et 78 situés au 3, rue Eddy, aux conditions suivantes :

- le propriétaire doit effectuer le dépôt d'une garantie financière irrévocable de 10 000 \$ assurant la réalisation des travaux de remise en état du terrain, préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition;
- une clôture devra être installée autour de la parcelle libérée de toute construction et des arbustes devront être plantés le long de la rue Eddy, comme illustrée dans l'analyse de projet au document « Plan d'aménagement temporaire annoté par le SUDD – 3, rue Eddy ».

ADOPTÉE

9. Démolir un bâtiment résidentiel – 15, rue des Braves-du-Coin – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

D-CDD-2018-01-15 / 2

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée pour démolir le bâtiment résidentiel situé au 15, rue des Braves-du-Coin;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel, vacant et en mauvais état, a fait l'objet d'un rapport d'inspection d'un professionnel qui a décelé des problèmes structuraux impliquant des coûts de réparation élevés;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment figure sur la liste des édifices d'intérêt patrimonial

potentiellement présents à Gatineau dressée dans le document « Ville de Gatineau – Inventaire du patrimoine bâti », mais qu'une étude antérieure effectuée en 1988 démontre que son potentiel de valeur patrimoniale est faible;

CONSIDÉRANT QU'un projet de remplacement a été soumis afin de construire une habitation trifamiliale et que le projet déposé nécessite une autorisation du conseil, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, ainsi que l'octroi de dérogations mineures relativement à l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un certificat de démolition :

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve la démolition du bâtiment principal situé au 15, rue des Braves-du-Coin, conditionnellement à :

- l'approbation du projet de remplacement par le conseil municipal et l'octroi des dérogations mineures demandées dans le cadre de ce projet;
- la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du certificat d'autorisation des travaux de démolition du bâtiment existant.

ADOPTÉE

10. Varia

Aucune question n'a été formulée.

11. Levée de la séance.

La séance est levée à 16 h 48.